

04 MAI 1984

1632 /15.08.01

Monsieur le Président du
MOTOSPORT et LOISIR
B.P. 700 KIGALI.-

Autorisation d'organiser
une Compétition Moto.

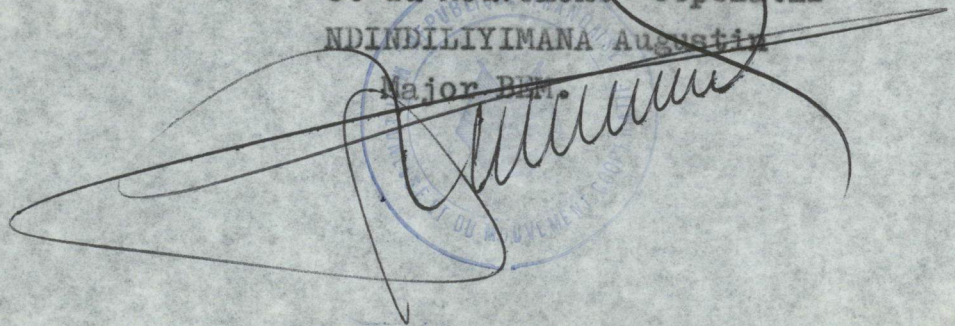
Monsieur le Président,

Référence faite à votre lettre du
25/4/1984 dont l'objet est repris en marge, j'ai l'honneur de porter
à votre connaissance que je n'ai pas d'objection à l'organisation d'une
course Moto le 6 mai 1984.

Je vous demanderais en outre de bien
vouloir me transmettre le rapport de ladite compétition pour m'en tenir
informé.

Veillez agréer, Monsieur le
Président, l'assurance de mes sentiments sportifs.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature but contains some text, including "NDINDILYIMANA" and "MAJOR BEM." The signature is written in a cursive, flowing style.

04 MAI 1984

1635 / 15.08.01

[Handwritten signature]

Monsieur le Chef d'Etat-Major de la
Gendarmerie Nationale

K I G A L I

Course Moto.

Monsieur le Chef d'Etat-Major,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner des agents pour assurer le maintien d'ordre et la sécurité sur le circuit Sommet Mont Kigali-Butamwa-Nyabarongo-Carrière SOMIRWA-Sommet Mont Kigali, à l'occasion d'une compétition Moto qui y sera organisée Dimanche le 6 mai 1984 à partir de 9H30'.

Comptant sur votre habituelle compréhension, je vous prie de croire, Monsieur le Chef d'Etat-Major, en l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDINDILYIMANA Augustin

Major DEM

I. à :

Monsieur le Commandant du

Camp KACYIRU

K I G A L I

[Handwritten signature]


04 MAI 1984

1635 /15.08.01

Monsieur le Chef d'Etat-Major de la
Gendarmerie Nationale

KIGALI

Course Moto.

Monsieur le Chef d'Etat-Major,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner des agents pour assurer le maintien d'ordre et la sécurité sur le circuit Sommet Mont Kigali-Butamwa-Nyabarongo-Carrière SOMIRWA-Sommet Mont Kigali, à l'occasion d'une compétition Moto qui y sera organisée Dimanche le 6 mai 1984 à partir de 9H30'.

Comptant sur votre habituelle compréhension, je vous prie de croire, Monsieur le Chef d'Etat-Major, en l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

C.P.I. à :
Monsieur le Commandant du
Camp KACYIRU
KIGALI



MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
B. P. 1044 Kigali

Kigali, le

N° /15.08.01

Réf. N° :

Annexe :

Objet : Course Moto.

Monsieur le ~~Ministre~~ de
la Défense Nationale
K I G A L I

Chief d'Etat Major,
Monsieur le ~~Ministre~~

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner des agents pour assurer le maintien d'ordre et la sécurité sur le circuit Sommet Mont Kigali-Butamwa-Nyabarongo-Carrière SOMIRWA-Sommet Mont Kigali, à l'occasion d'une compétition Moto qui y sera organisée Dimanche le 6 mai 1984 à partir de 9H30'.

Comptant sur votre habituelle compréhension, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.

C.F.I.à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

K I G A L I

Monsieur le Chef d'Etat-Major de la
Gendarmerie Nationale

K I G A L I

✓- Monsieur le Commandant du Camp KACYIRU

K I G A L I

MOTO SPORT ET LOISIR

A.S.B.L.

B.P. 700 KIGALI

Kigali, le 25/04/84

DGS

Monsieur le Ministre de la Jeunesse et
du Mouvement Coopératif

B.P. 1044

K I G A L I .-

Monsieur le Ministre,

Très urgent

A traiter par *Div. Sports*
Projet de lettre SVP
27/04/84
2644/15-08-01

Nous vous demandons l'autorisation d'organiser
une compétition moto en date du 6 mai 1984. Cette compétition
se déroulera sur les pistes et sentiers aux alentours du mont
KIGALI. Le circuit passera au sommet du mont Kigali pour re-
descendre vers Butamwa puis la Nyabarongo qu'il longera jus-
qu'à la carrière Somirwa pour remonter au sommet du mont
Kigali.

Ce circuit sera parcouru 6 fois par les pilotes.
Le départ étant donné à 9 H 30⁰ au sommet du mont Kigali.

Nous joignons à la présente requête le règlement
de cette compétition.

Nous vous serions gré de bien vouloir prévenir
la Gendarmerie afin de nous fournir une dizaine de Gendarmes
afin de nous aider à assurer la sécurité du public.

Cette compétition est assurée par la SONARWA et
est organisée par l'ASBL "Moto Sport et Loisir".

Nous vous remercions par avance et vous prions
d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations très distinguées.

Le Secrétaire

L.REQUILÉ

Req

Club Moto Sport et Loisir
A.S.B.L. BP 700 Kigali

4ème ENDURO DE KIGALI

LE 6 MAI 1984

Règlement particulier de l'épreuve.

1 - Organisateurs

L'enduro est organisé par le club M.S.L.
Le comité organisateur (C.O) est composé de :

L.REQUILÉ
J.L.WALZING
M.DELEEUWELLE
G.BRUNGARD

Le C.O. se réserve le droit de modifier les dispositions du présent règlement, selon les circonstances et les cas qui pourraient se présenter. Dans ce cas, les participants seront avisés à temps des changements éventuellement survenus.

Les organisateurs sont aidés par des contrôleurs. Ils répondent ensemble à l'appellation officiels et sont reconnaissables au brassard M.S.L. qu'ils portent.

Toute publicité sur l'itinéraire sera soumise à l'accord préalable du C.O.

2 - L'épreuve.

L'épreuve est dénommée 4ème ENDURO DE KIGALI. Ancienne appellation Enduro du Rwanda.

Il s'agit d'une épreuve en tout terrain et tout chemin dans laquelle l'endurance, la régularité et l'adresse constituent les facteurs de classement.

L'épreuve se disputera sur tours d'un circuit de ²⁶ Kms

LA MOYENNE A RESPECTER PAR TOUR EST DE 45 Km H.

Cette Epreuve comportera des tronçons chronométrés.

Lieu et date de l'épreuve

Le regroupement des pilotes et des motos se fera au sommet du mont Kigali le 6 mai 84 à 8 H,

Contrôle technique de 8 H 30' à 9 H.

Briefing des pilotes et de leur assistance de 9 H à 9 H 15'

Le départ de la 1ère Moto se donnera à 9 H 30'.

Le parcours est signalé suivant une flèche directionnelle qui sera remis au concurrent au moment de l'inscription.

Les départs sont donnés individuellement de minute en minute suivant l'ordre croissant des n°s de course attribués par l'organisateur. Tout départ avant l'ordre du commissaire sera pénalisé de 30 min.

Les départs se donneront moteurs arrêtés. En début d'épreuve, tout conducteur se présentant 5 minutes après son heure idéale de départ sera mis hors course.

Dans la minute qui suit le signal de départ, le conducteur doit mettre son moteur en marche et traverser sous l'impulsion de son moteur, une seconde ligne située à vingt mètres au-delà de la ligne du départ sans mettre pied à terre. Les conducteurs qui dépasseront la minute accordée pourront mettre leurs motos en marche de la façon qu'ils désirent, mais ils seront pénalisés de 15 points.

Les règlements routiers en vigueur au Rwanda doivent être respectés en tout moment.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les infractions au code de la route.

3 - Inscription

Les inscriptions se prendront par le bulletin d'inscription ci-joint auprès de :

Pour Butare	: D.TROUPIN	
Kigali	: L.REQUILLE	- G.BRUNGARD
Ruhengeri	: A.SCHMIT	
Gisenyi	: G.COLAS	
Byumba	: Y.MULADAD	
Cyangugu	: G.KLEMM	
Goma	: B.WALZING	
Bujumbura	: G.COLETTE	

L'inscription n'est effectuée qu'après remise du bulletin à l'une des personnes citées ou à l'un des membres du C.O.

Le droit d'inscription est fixé à 2000 FRW payables lors de la remise du bulletin d'inscription. Pour les invités ce droit est de 1000 FRW.

Le droit d'inscription est de 3000 FRW pour les concurrents n'acceptant pas la publicité de l'organisateur.

La date limite de l'inscription est fixée au dimanche 8 mai 84 à 8 H.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le présent enduro si le nombre de concurrents est inférieur à 5.

4 - Le Pilote.

Autorisation paternelle pour les moins de 21 ans.

Autorisation du propriétaire pour la participation à la compétition si la moto n'appartient pas au pilote.

Le port du casque est obligatoire.

Il devra présenter sa carte d'assurance, son permis de conduire et son certificat d'immatriculation.

Il devra porter le dossard fourni par l'organisateur.

Ce dossard sera rendu à la fin de la course. Sa valeur est de 1000 FRW.

5 - LA Moto.

Les motos devront être équipées conformément au code de la route en vigueur au Rwanda.

Le niveau sonore des motos est libre durant l'épreuve.

Tout type de motorcycle est autorisé à participer à l'épreuve.

Le contrôle technique s'effectuera sur les points suivants :

- état des pneumatiques
- état des freins et du système de freinage
- conformité aux spécifications du bulletin d'inscription.

Le changement de motorcycle au cours de l'épreuve entraînera l'exclusion du ou des conducteurs concernés.

Le fait de rouler en sens contraire du parcours entraîne l'exclusion.

Les motos utiliseront exclusivement l'essence et l'huile commerciales.

Il est interdit à tout conducteur de toucher à sa machine ou à celle d'un autre concurrent après le contrôle technique, sauf dérogation accordée par le C.O. Il devra quitter le parc fermé après cette formalité.

Les bagages sur les motos sont autorisées avec un maximum de 2 kg.

N.B.: Cette épreuve se déroulant de jour, une dérogation est admise concernant le système de signalisation et le feu AV. et AR. ne seront pas exigés pendant la durée de l'épreuve.

6 - Etapes spéciales (E.S.)

Elles se déroulent sur un sentier d'une longueur de ± 7 Kms.

Le temps mis à parcourir l'E.S. sera comptabilisé à raison d'1 point par seconde.

Le départ de l'E.S. sera donné par un commissaire.

Le temps du départ sera attribué par le commissaire qui l'inscrira sur la carte de route du concurrent.

L'heure attribuée par le commissaire sera la minute entière suivant l'heure d'arriver sur la ligne de départ.

Contrôle de passage (C.P)

Le pilote s'arrêtera au C.P. afin de faire ^{mm}temporiser sa carte de route. L'absence d'un C.P. sur la carte de route entraîne la mise hors course.

7 - Pénalisations

10 points par minute de retard ou d'avance sur l'heure idéale au contrôle d'arriver de chaque circuit.

60 minutes sur l'ensemble de l'épreuve mise hors course.

Ces points seront ^{Cu}annulés avec ceux de l'E.S. pour établir les classements.

Le concurrent se présentant après 9 H au contrôle technique prendra le départ avec un handicap de 1000 points.

Non respect de la procédure du départ 15 points.

8 - Catégories.

Les cylindrées déterminent les catégories.

Groupe 1 : 0 à 200 cc

Groupe 2 : + de 200 cc

9 - Assistance.

Les véhicules d'assistance à 4 roues sont interdits sur le circuit.

Les motos d'assistances éventuelles emprunteront le circuit dans le sens de la course.

L'assistance sur le circuit se limitera à donner des outils, des pièces ou du carburant. Ces réparations devront être effectuées par le pilote seul. Toute infraction à cette règle entraînera la mise hors course.

Au terme de chaque circuit, les motos s'arrêteront dans un parc de travail pendant 15 minutes. Toute réparation y est autorisée y compris l'assistance de tierces personnes.

10 - Récompenses.

Au 1er du classement général : une coupe

Au 1er du groupe 1 : une médaille

Au 1er du groupe 2 : une médaille

11 - Championnat M.S.L.

La présente épreuve compte pour le championnat pilote du club M.S.L.

12 - Modalités diverses.

Outre l'équipement prévu au point 4, il est vivement conseillé aux conducteurs de prévoir : ceinture, bottes appropriées, veste, gants, lunettes ou visière, genouillères, etc...

Il sera interdit aux pilotes de porter un objet quelconque susceptible de constituer un danger pour eux ou pour les autres compétiteurs.

Le conducteur mentionné sur le bulletin d'inscription ne peut en aucun cas céder sa place à quiconque durant l'épreuve, ni transporter une autre personne, sauf en cas de secours à des blessés.

En signant leur bulletin d'engagement, les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve, et marquent leur accord au texte suivant :

"les Organisateurs déclinent toute responsabilité vis-à-vis des participants pour tout dommage qui résulterait de ladite épreuve. Les participants déchargent les organisateurs de toute responsabilité et de toute conséquence de dommage contre tiers. Les participants déclarent avoir pris connaissance de tous les articles du règlement et s'engagent à ne pas intenter de procédure judiciaire à l'encontre des organisateurs, étant bien entendu que, sous le terme "organisateur" est également compris le club M.S.L. et les membres de son comité".

L'organisateur peut à tout moment exclure un concurrent considérant que sa moto, sa conduite ou son état physique ne répondent plus aux conditions élémentaires de sécurité.

13 - Assurances.

Le club M.S.L. souscrira auprès de SONARWA une assurance course couvrant les concurrents et les organisateurs et officiels contre les risques de responsabilité civile concernés par la course.

14 - Réclamations.

Les réclamations éventuelles devront être déposées, au plus tard dans la 1/2 heure suivant l'affichage des résultats par écrit et par le participant à l'épreuve, entre les mains d'un membre du C.O. Les réclamations collectives ne seront pas acceptées. Toute réclamation sera accompagnée d'une somme de 2000 FRW, remboursable si le bien fondé de cette réclamation est reconnue par le C.O.

Club "MOTO SPORT & LOISIR"

B.P. 700 KIGALI - A.S.B.L.

BULLETIN D'ENGAGEMENT DE CONCURRENT

Nom de l'épreuve : 4ème ENDURO DE KIGALI

Après avoir pris connaissance du règlement et de ses annexes, je m'engage à en observer toutes les prescriptions sans aucune réserve et déclare exactes sur l'honneur toutes les indications suivantes :

Nom et Prénom :

Né le/ à :

Nationalité :

N° de pièce d'identité :

Adresse :

Groupe sanguin :

Carte de membre :

Personne à prévenir en cas d'accident :

Permis de conduire n° :

IDENTIFICATION DU VEHICULE

Marque et type :

Immatriculation :

Chassis n° (cadre) :

Moteur n° + cylindrée :

Année de construction :

Assurance n° police :

ASSISTANCE : Nombre et type de véhicules prévus.

.....

.....

.....

MONTANT DES SOMMES PAYEES :

Fait à Kigali....., le84

Certifier sincère et véritable

Concurrent

Pilote